Tableau n° 3.3 Charbon professionnel

ı

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des principaux travaux susceptible de provoquer ces maladies
Pustule maligne. Œdème malin.	30 jours 30 jours	Travaux susceptibles de mettre les ouvriers en contact avec des animaux atteints d'affections charbonneuses ou avec des cadavres de ces animaux.
Charbon gastro-intestinal Charbon pulmonaire(En dehors des cas considérés comme accidents du travail)	30 jours 30 jours	Chargement, déchargement ou transport de marchandises susceptibles d'avoir été souillées par des animaux ou des débris d'animaux infectés.